



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 janvier 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 Janvier 1998

**Préparation de la 70ème Foire-Exposition : déplacement d'une délégation  
au Chili**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un déplacement au CHILI est nécessaire pour établir la programmation de la 70ème Foire-Exposition. Ce voyage est organisé avec l'accord de l'Ambassade du Chili en France. Ce voyage revêt essentiellement un aspect technique puis un aspect communication et accessoirement un aspect protocolaire.

**Un aspect technique**

De nombreux contacts avec des artisans, commerçants et artistes chiliens sont en cours. Un tri et une vérification de l'intérêt des diverses productions est nécessaire avant d'effectuer un choix définitif et retenir les artisans.

Des projets d'animations, de spectacles et d'expositions sont en cours, le choix et l'établissement du programme général se fera sur place.

**Un aspect communication**

Afin de favoriser la communication liée à la 70ème Foire-Exposition, il convient de réaliser une réserve d'informations écrites, filmées ou photographiées qui prépareront l'événement et sensibiliseront le public.

**Un aspect protocolaire**

Des contacts officiels sont en cours auprès de plusieurs villes qui seront représentées à la Foireexpo. Les autorités de ces villes souhaitent recevoir M. Le Maire. C'est le cas, notamment, de la ville de VILLARRICA avec qui un projet de jumelage pourrait être envisagé. D'autre part, l'Ambassade du Chili à Paris a prévu un certain nombre de rencontres officielles dont nous n'avons pas pour l'instant le détail. (Des contacts sont pris avec Isabel ALLENDE, Députée que nous souhaiterions rencontrer à l'occasion de ce déplacement et inviter à l'inauguration).

Le déplacement est prévu du 15 Février au 23 Février prochains.

Pour couvrir les différents aspects de ce voyage, la délégation sera composée de :

M. BELLEC Bernard, Président de la Foireexpo  
M. GERVAIS Christian, collaborateur occasionnel du Maire, délégué à la Foireexpo  
M. PLOSZYNSKI Alain, Directeur de la Foireexpo  
Mme MOREAU Isabelle, Collaboratrice d'A. PLOSZYNSKI  
M. MANIER Daniel, rédacteur en chef du Vivre à Niort  
M. BILLY Bernard, journaliste Courrier de l'Ouest  
M. DARTIGUES Daniel, journaliste Nouvelle République  
M. LEROSIGNOL Bertrand, cameraman France 3

Je vous propose que les frais de la délégation (frais de voyage principal, déplacement intérieur, hébergement et restauration) soient pris en charge au coût réel des frais engagés par la Ville et imputés au chapitre 62, article 6251, voyage et déplacement du budget annexe Foireexpo dans la limite d'un plafond de 110.000,00 Francs Hors Taxes. En ce qui concerne Monsieur le Maire et Monsieur GERVAIS, le déplacement principal n'est pris en charge qu'à hauteur de 50 %.

Il s'agit en l'occurrence d'une affectation que nous entendons préciser par rapport aux dépenses de même nature prévues tous les ans à ce budget et pour un montant similaire. Le budget global de la Foire Exposition ne s'en trouve donc pas augmenté d'autant.

L'organisation de ce déplacement sera confiée à une agence de voyage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la prise en charge des frais de déplacement et de séjour de la délégation dans les conditions énoncées ci-dessus
- autoriser M. Le Maire à confier l'organisation de ce déplacement à une agence de voyage et à signer tous documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)